



Fiche signalétique

BRP Additif pour essence éliminateur de carbone



1. Identification

Nom du produit	BRP Additif pour essence éliminateur de carbone
Code du produit	MSDS number: 10684; 219702533
Autres moyens d'identification	Additif pour essence éliminateur de carbone XPS.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Additif de carburant Nettoie les soupapes, les segments de piston et la chambre de combustion.
Fournisseur(s)	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 http://xpslubricants.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-966-6666 Emergency/Urgence: 800-424-9300

2. Identification des dangers

Résumé	ATTENTION! LIQUIDE COMBUSTIBLE! TOXIQUE! Peut causer une irritation des yeux. Peut être nocif par inhalation. Nocif en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés.	
 B3  D2A	Classe B3 : Liquides combustibles Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets	

3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	<10 %
Xylène	1330-20-7	<5 %
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	%
Solvant Stoddard	8052-41-3	%
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)(C8 à C10)	64742-95-6	%

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Garder la personne au chaud et calme.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Traiter les symptômes. L'ingestion/vomissement de ce produit peut entraîner l'aspiration du liquide. Ceci peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Le lavage gastrique ne doit être effectué que par le personnel médical qualifié.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO ₂). Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool,
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeur combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Une fumée dense peut être générée en brûlant. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu. Décomposition thermique : oxydes de carbone (CO, CO ₂). oxydes d'azote, oxydes de soufre (SO _x), vapeurs d'hydrocarbures, fumées et vapeurs irritantes.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les structures adjacentes et protéger le personnel. Couper la source de l'écoulement si possible (en toute sécurité). S'éloigner des extrémités des réservoirs de stockage. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. ATTENTION, si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, les déchets résultant seront des déchets dangereux réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 40 °C (50 à 104 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Solvant stoddard : 20000 mg/m ³ . Xylènes : 900 ppm.				
Mélange	VEMP (8h)	Brouillard		5 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
1,2,4-Triméthylbenzène	VEMP (8h)		23 ppm	123 mg/m ³	AB
			25 ppm		ACGIH , BC
Xylène	VECD		25 ppm	125 mg/m ³	NIOSH
			25 ppm		ON
			25 ppm	120 mg/m ³	OSHA
			25 ppm	123 mg/m ³	RSST
			150 ppm	651 mg/m ³	AB
			150 ppm		ACGIH
			150 ppm	655 mg/m ³	NIOSH
			150 ppm		ON
			150 ppm	655 mg/m ³	OSHA
			150 ppm	651 mg/m ³	RSST
Distillats légers (pétrole), hydrotraités Solvant Stoddard	VEMP (8h)		100 ppm	434 mg/m ³	AB
			100 ppm	435 mg/m ³	ACGIH
	VECD		100 ppm		BC
			100 ppm	435 mg/m ³	NIOSH
			100 ppm		ON
			100 ppm	655 mg/m ³	OSHA
			100 ppm	434 mg/m ³	RSST
			1800 mg/m ³		NIOSH
			100 ppm	525 mg/m ³	AB , ACGIH
				290 mg/m ³	BC
		350 mg/m ³	NIOSH		
		100 ppm	525 mg/m ³	ON	
		500 ppm	2900 mg/m ³	OSHA	
		100 ppm	525 mg/m ³	RSST	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				

Mesures de protection individuelle

Yeux	Une protection oculaire n'est pas nécessaire si le matériel est utilisé aux fins prévues. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Si le produit est manipulé à haute température, porter des équipements de protection thermique.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact avec la peau.
Voies respiratoires	Non requise dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de néoprène mince Gants de nitrile Gants jetables de nitrile	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Combustible
Couleur	Blanc cassé	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Douce, odeur d'huile	Point d'éclair	70°C (158°F) ASTM D-92
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	<-40°C (-40°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	<-40°C (-40°F)	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	0.8623 kg/L @ 15.6°C (60.08°F) (Eau = 1)
Solubilité	Négligeable dans l'eau, soluble dans la plupart des solvants hydrocarbonés.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	6.7 cSt @ 40°C (104°F)
% de volatilité	70%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la contamination avec un autre produit chimique.
Matériaux incompatibles	Oxydants, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	1,2,4-Triméthylbenzène	Ingestion 5000 mg/kg Rat DL50 6900 mg/kg Souris DL50
	Xylène	Inhalation 18 mg/l/4h Rat CL50 Ingestion 3523 mg/kg Rat DL50 Inhalation 6350 ppm/4h Rat CL50 Peau >1700 mg/kg Lapin DL50
	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 3400 ppm/4h Rat CL50 >6.8 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3160 mg/kg Lapin DL50
	Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)(C8 à C10)	Ingestion 8400 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3700 mg/kg Lapin DL50
	Solvant Stoddard	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer le larmoiement, des rougeurs et irritations aux yeux. une vision brouillée.
	Voie cutanée	Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et une irritation. des rougeurs, une dermatite par dégraissage. Sur la base de données venant de produits similaires, un contact prolongé ou répété peut rendre la peau plus sensible à d'autres sensibilisants cutanés.
	Voie respiratoire	Risque négligeable à moins que la matière est fortement chauffé. L'inhalation du brouillard d'huile ou des vapeurs qui se dégagent de l'huile chaude peut causer une irritation des voies respiratoires. des maux de tête, des nausées, des faiblesses.
	Voie orale	Peut causer un effet laxatif, des crampes, la diarrhée. En raison de sa très légère viscosité, le danger d'aspiration peut se produire. L'ingestion/vomissement de ce produit peut entraîner l'aspiration du liquide. Ceci peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
	Cancérogénicité	Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Tératogénicité	L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse. En raison des niveaux d'exposition très élevés utilisés dans ces études, on ne croit pas que ses résultats suggèrent un risque accru de toxicité sur la reproduction pour des travailleurs exposés

	<p>à ce produit pour des niveaux égaux ou inférieurs à la valeur d'exposition réglementaire.</p> <p>Mutagène Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Immunotoxicité Aucune information disponible pour ce produit.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Danger immédiat pour la vie ou la santé	Solvant stoddard : 20000 mg/m3. Xylènes : 900 ppm.
Autres informations	Aucune information disponible pour ce produit.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres effets nocifs	Peut être toxique pour les organismes aquatiques et terrestres.

13. Données sur l'élimination

<p>Contenant</p> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Recycler le contenant vide, si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.</p>
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1268
Désignation officielle de transport de l'ONU	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.; ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin potentiel. Contient un polluant marin DOT (USA). (1-méthyléthyl)-benzène (CAS No. 98-82-8).
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	

Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2012	<u>128</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non disponible
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non disponible

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA. - EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée. - SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers : Danger de d'incendie. Danger, aiguë (effets immédiats sur la santé). - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Xylènes (CAS no. 1330-20-7). 1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6). (1-méthyléthyl)-benzène (CAS No. 98-82-8). - CERCLA Hazardous Substances: Xylènes, RQ 100 lbs. (1-méthyléthyl)-benzène (CAS No. 98-82-8). - Clean Air Act (CAA) 112b Hazardous Air Pollutants (HAP): Xylènes (CAS no. 1330-20-7). (1-méthyléthyl)-benzène (CAS No. 98-82-8). - Clean Water Act 307(a) Priority Pollutants: Cette substance est répertoriée puisqu'elle est considérée comme étant une huile. <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). Xylènes (CAS no. 1330-20-7). Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8). 1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6). Solvant stoddard (CAS No. 8052-41-3). Solvant naphta (fraction des aromatiques légers C8 à C10) (CAS no. 64742-95-6). - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Xylènes (CAS no. 1330-20-7). Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8). Solvant naphta (fraction des aromatiques légers C8 à C10) (CAS no. 64742-95-6). 1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6). Solvant stoddard (CAS No. 8052-41-3). 				
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p>HMIS</p> <table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100px; height: 100px;"> <tr><td style="background-color: blue; color: white; text-align: center;">1</td><td style="background-color: red; color: white; text-align: center;">2</td></tr> <tr><td style="background-color: yellow; color: black; text-align: center;">0</td><td style="background-color: white; color: black; text-align: center;">0</td></tr> </table> <p>① Health ② Flammability ③ Reactivity Ⓑ Protective Equipment</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>NFPA</p>  </div> </div>	1	2	0	0
1	2				
0	0				

Système général harmonisé



Liquides inflammables (Catégorie 4)
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
Irritation cutanée (Catégorie 3)
Irritation oculaire (Catégorie 2B)
Danger par aspiration (Catégorie 1)

DANGER

H227 : Liquide combustible.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H320 : Provoque une irritation des yeux
H332 : Nocif par inhalation
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 : Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2014-10-24

Version

01

Autres informations

Référence :
- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- IUCLID Chemical Dataset, European chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <http://esis.jrc.ec.europa.eu>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée